

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-563

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-563

Politique de la ville - Plan de relance - Fonds de réserve pour les associations des quartiers prioritaires - Subvention- Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Un contexte inédit

Environ 60 000 personnes vivent dans un territoire politique de la ville de la Bordeaux Métropole. Sur ces territoires déjà lourdement impactés par des difficultés socio-économiques, la crise sanitaire, en stoppant brutalement les activités économiques en lien avec le bâtiment, la restauration, l'industrie, les services aux entreprises, est venue renforcer la précarité et le chômage.

Pour mémoire, avant la crise sanitaire, 42% des foyers étaient sous le seuil des « bas revenus » (contre 14 % sur le reste du territoire métropolitain), le poids de l'emploi précaire y est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la métropole et le chômage environ 2,5 fois plus important.

L'importance des emplois précaires et des entrepreneurs individuels dans la crise économique et sociale en cours d'émergence ne laisse rien présager de positif pour les personnes vivant dans les quartiers prioritaires qui, pour une bonne part, pourraient rapidement basculer dans l'inactivité et le dispositif du Revenu de solidarité active (RSA).

Pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques, Bordeaux Métropole, lors de son Bureau du 28 mai 2020, a décidé la mise en place **d'un plan de relance envers les acteurs économiques, associatifs et l'emplois des quartiers prioritaires de la Politique de la ville Métropolitaine.**

Ce plan se décline en plusieurs mesures :

- des **aides de relance (primes)** et des **fonds de prêts** pour les entrepreneurs individuels des quartiers,
- **des aides (fonds de réserve)** pour les associations actrices de la « politique de la ville », connaissant des difficultés, et **pour la mutualisation de locaux**,
- des **appels à projet** pour favoriser l'insertion et le retour à l'emploi.

Par ailleurs ce dispositif sera complété par la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine liés au nouveau programme national de renouvellement urbain.

I - Point d'étape de la mise en œuvre du plan de relance

- **un fonds d'aide de relance (primes) pour les entrepreneurs individuels des quartiers** a été créé.

Particulièrement présentes dans les « quartiers » et globalement assez absentes des dispositifs de soutien, les entreprises individuelles des quartiers (fermées à 96% en avril et dont une large part ne pensait pas « repartir » après la crise) constituaient un véritable enjeu.

Il a donc été institué à leur profit, en complémentarité avec les aides d'urgences de la Métropole et sous la condition qu'elles soient accompagnées par un organisme de la finance solidaire (l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Initiative Gironde, France Active Aquitaine, la Caisse sociale de développement local) une prime de 1500 €.

Un fonds de 225 000 € est géré par les services de Bordeaux Métropole, qui mobilise ces aides sur avis technique des organismes de micro-crédits. Celles-ci sont systématiquement adossées à des programmes de relance qui comportent le plus souvent des plans de communication, d'équipement ou de diversification d'activité...

Opérationnel depuis octobre, à ce jour, ce fonds a été mobilisé à hauteur de 25 aides qui sont en cours de versement. On compte à ce stade des demandes issues à 50 % des quartiers de Bordeaux, 20% de Lormont, 10 % Cenon, Floirac (4%), Pessac (4%), le Bouscat (2%). On constate une quasi-parité de genre parmi ces responsables d'entreprises. Les entreprises sont issues de secteurs variés : commerce ambulant, vente de vêtement, production et la vente de perruque, véhicule de tourisme avec chauffeur, production de denrées alimentaires, développement durable (formation, ingénierie), la vente de vin ...

- **un fonds de prêt d'honneur** pour relancer les activités, à destination des entrepreneurs individuels est venu compléter ce dispositif.

Il est ouvert aux autoentrepreneurs ainsi qu'aux Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), Sociétés à responsabilité limitée (SARL) sans salarié, sous la condition qu'ils soient appuyés par un organisme de la finance solidaire (l'ADIE, Initiative Gironde, France active Aquitaine et la Caisse sociale de développement local).

Le montant alloué à ce fond est de 250 000 €, le prêt est d'un montant maximum de 2 500 € (pour 100 bénéficiaires). Il s'agit de prêts avec deux ans de différés et remboursables sur 5 ans à taux 0.

A ce jour, les crédits contractés sont systématiques couplés à des primes, le montant moyen des prêts est de

1 800 €. A la fin du premier mois de mise en œuvre, l'encours est d'environ 22 000,00€.

- **Soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi**

Avec le soutien des fonds du Fond d'aide aux jeunes de Bordeaux Métropole et du « plan pauvreté » de l'Etat, c'est près de 1 500 accompagnements vers l'emploi pour des personnes des territoires politique de la ville de la Métropole qui sont actuellement proposés (dont 900 pour des 18 - 25 ans).

Les actions soutenues ont fait l'objet d'une sélection via un appel à projet lancé en juillet dernier, visant à soutenir un retour à l'emploi notamment les jeunes, des femmes et de l'ensemble des publics vulnérables au regard de l'emploi...

Ces projets, prenant en compte au moins 50% de public féminin, ont quasiment tous débuté à ce jour et cela dans un cadre respectant les protocoles sanitaires actuellement en vigueur.

La proposition de sélection a été faite en concertation avec les services concernés de la Métropole (Economie sociale et solidaire, Mission Egalité, Solidarité Urbaine) ainsi qu'avec les partenaires du Contrat de ville (Etat, Département et Région).

Ces dossiers concernent l'accompagnement à l'emploi (9), la remise à l'emploi directe (4), la levée des freins à l'emploi (2) et les aides aux entrepreneurs (2).

Un bilan qualitatif et quantitatif pourra être proposé à l'automne 2021.

- **Un fonds pour la location de locaux plus adapté à la situation sanitaire**

La mise en place des mesures sanitaires de prévention de la transmission du virus Covid 19 et en particulier des règles de distanciation physique ne permet souvent plus aux acteurs des accompagnements collectifs de maintenir ou de développer leurs offres d'appui faute de locaux adaptés.

Le plan de relance de la Métropole a donc proposé un soutien à la mutualisation de salles adaptées.

Le montant alloué par Bordeaux Métropole à ce fond est de 150 000 €. Cet appui au loyer est complété par une intervention, financée par la Métropole, à l'entreprise d'insertion la "Conciergerie Solidaire" qui se charge de l'entretien des locaux et la gestion du planning.

A ce jour, un seul projet est en passe de voir le jour : à Lormont Carriet avec un soutien majeur de la ville de Lormont ainsi que du Groupement d'intérêt public du Grand projet de ville et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif va permettre entre autre au Comité de liaison des acteurs de la promotion (CLAP), l'ADIE, l'Institut national de formation et d'application (INFA), l'Institut supérieur de formation (INSUP), l'Action Inter Médiation (AIM), la Cooperative d'activité et d'emploi Coop'Alpha de poursuivre leurs activités sans réduire leurs offres de service tout en respectant les normes sanitaires et de pouvoir accompagner plusieurs dizaines de personnes dans leurs parcours d'insertion.

Malgré ce projet positif, à ce jour, avec une consommation de crédit de moins de 15 %, ce dispositif ne semble pas avoir trouvé sa place à l'échelle métropolitaine.

II - Poursuite de l'activation de mise en œuvre du plan de relance

- Un fonds de réserve pour les associations éligibles à l'appel à projet du contrat de ville de la Métropole, ayant des problèmes financiers ponctuels.

Le montant alloué à ce fonds est de 40 000 €.

Durant l'été, 8 associations ont fait connaître des difficultés économiques. Pour l'essentiel, ces difficultés sont imputables à une chute importante de leurs recettes marchandes, à des décalages importants dans la mise en œuvre de projets structurants, des charges structurelles (loyers en particuliers) élevées incompressibles. Il apparaît au final que 7 peuvent bénéficier d'une aide de Bordeaux Métropole (cf. tableau annexé), correspondant à environ 20 Equivalents temps plein (ETP) qui œuvrent habituellement dans les « quartiers ».

Cette opération est menée, en partenariat étroit avec le service politique de la ville de la préfecture qui, en complément de son expertise, apporte son soutien aux acteurs associatifs de proximité ne pouvant pas entrer dans le cadre cette aide de la Métropole (les associations n'agissant que sur une seule commune).

L'aide a été répartie en fonction du nombre d'ETP destinés à des actions dans les quartiers et en « risque ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération N°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du Contrat de ville métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole confirme ainsi son action en faveur des acteurs économiques et associatifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du plan de relance aux porteurs de projets présentés dans les tableaux joints

Article 2 : de les imputer aux crédits correspondant aux différentes interventions, prévus au budget principal 2020 – chapitre 65 – compte 65748 – fonction 52.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---